



1<sup>er</sup> octobre 2013

SCOT SUD LOIRE  
Monsieur le Président  
46 rue de la Télématicque  
BP 50811  
42952 SAINT-ETIENNE CEDEX 1

**Avis de la commune sur le Schéma de Cohérence Territoriale Sud-Loire.**

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint la délibération n° 13-57 en date du 25 septembre 2013 relative à l'affaire citée en objet.

Vous souhaitant bonne réception de ce document, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Le Maire,  
Joseph SOTTON



Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire

Mairie : 12, rue Jean Padel - 42490 FRAISSES - Téléphone : 04 77 40 56 40 - Télécopie 04 77 40 56 41

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2013

Publication : 30/09/2013

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA LOIRE  
COMMUNE DE FRAISSES



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 SEPTEMBRE 2013  
N° 13-57

Le vingt-cinq septembre deux mil treize, à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Fraisses se sont réunis à la Mairie de Fraisses (Loire), Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joseph SOTTON, après en avoir été dûment convoqués dans les délais légaux, le dix-sept septembre deux mille treize, en application des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avis de la présente réunion a été affiché à la porte de la Mairie et publié dans la presse locale.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Joseph SOTTON-M. Jacky ROURE-M. Alain GAUCHET-MME Isabelle BONNEFOY-MME Florence ENJOLRAS-MME Christiane BARAILLER-M. Pascal SILBERMANN-M. Georges KIBLER-MME Yvette PERRIER-M. Marcel HILAIRE-M. Jean-François DUBOEUF-MME Jocelyne KOSTUCHA-MME Sandrine SOTTON-M. Rémy BREYSSE-M. Christophe BORY  
**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** MME Marie-Christine MAYOUD-MME Denise CHATARD-PERIER-M. Maurice FORISSIER-MME Josiane JOUSSERAND-M. Jean-Michel ROCHE-MME Sandrine CHALENÇON-M. Robert CHARROIN  
**ETAIENT ABSENTS :** M. Jacques CHAUVET-MME Fabienne MOUNIER-M. Gilles GUISET  
**PROCURATIONS :** MME Marie-Christine MAYOUD POUVOIR M. Pascal SILBERMANN-MME Denise CHATARD-PERIER POUVOIR M. Alain GAUCHET-M. Maurice FORISSIER POUVOIR MME Yvette PERRIER-MME Josiane JOUSSERAND POUVOIR M. Joseph SOTTON-M. Jean-Michel ROCHE POUVOIR M. Georges KIBLER-MME Sandrine CHALENÇON POUVOIR M. Jacky ROURE  
**Secrétaire élu pour la durée de la réunion :** MME Jocelyne KOSTUCHA

**AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE SUD-LOIRE.**

**EXPOSE DU MAIRE**

Le 19 juillet 2012, le Comité syndical du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale Sud-Loire (S.C.O.T.). Le S.C.O.T. est composé de 3 documents constitutifs : le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable et le document d'orientations et d'objectifs. Le projet a été arrêté le 6 juin 2013. L'enquête publique est prévue pour l'automne 2013 avec un objectif d'approbation pour la fin de l'année.

Les principales évolutions du document concerne la prise en compte de l'évolution démographique (+ 4 400 habitants), la prise en compte des évolutions législatives et du jugement du tribunal administratif qui a annulé le précédent S.C.O.T. (avec la précision des corridors biologiques). Des précisions ont également été apportées au niveaux des espaces commerciaux avec la définition de pôles majeurs, secondaires et d'autres pôles. Un assouplissement des règles en matière de commerce a, de plus, été introduite.

Ce documents fixe enfin des objectifs inchangés de consommation de l'espace ( densités cibles de 25 et 15 logements par hectares) avec une déclinaison par commune. La définition des centralités n'a pas évolué, tout comme le volume de logements affecté à chaque E.P.C.I.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de formuler un avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale Sud-Loire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE  
A LA MAJORITE**

**POUR :** 5 (M. KIBLER-M. GAUCHET-MME BONNEFOY-M. ROCHE POUVOIR M. KIBLER-MME CHATARD-PERIER POUVOIR M. GAUCHET) **CONTRE :** 3 (M. SOTTON-M. HILAIRE-MME JOUSSERAND POUVOIR M. SOTTON) **ABSTENTIONS :** 13 (M. ROURE-MME CHALENÇON POUVOIR M. ROURE-MME ENJOLRAS-MME BARAILLER-M. SILBERMANN-MME MAYOUD POUVOIR M. SILBERMANN-MME PERRIER-M. FORISSIER POUVOIR MME PERRIER-M. DUBOEUF-MME KOSTUCHA-MME SOTTON-M. BREYSSE-M. BORY)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2013

Publication : 30/09/2013

- **EMET** un avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale Sud-Loire.

Fait et délibéré en séance, le vingt-cinq septembre deux mille treize et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le 26 septembre 2013

Le Maire,

Joseph SOTTON

